



### LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN VENDÉE GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

## Pour une Vendée 100 % fibre...



Vendée Numérique a notifié, le 1<sup>er</sup> juillet 2019 un Marché Public Global de Performances (MPGP) à Altitude Infrastructure, via sa filiale la Fibre 85 pour déployer le « 100 % FttH » (la Fibre pour 100 % des habitations et autres locaux) sur l'ensemble de la zone d'initiative publique.

Le projet prévoit ainsi la desserte en fibre optique de 285 000 locaux et logements situés sur 226 communes, permettant de poursuivre le déploiement initié sur les 13 premières villes de la phase 1.

L'importance de ce projet est unique par sa dimension, qui peut être qualifiée d'exceptionnelle. Quelques chiffres suffisent à qualifier l'ampleur du chantier :

- 12 000 km de câbles à déployer;
- Plus de **150 000 poteaux** à expertiser ;
- Plus de 35 000 poteaux à remplacer ou implanter;
- 60 000 points de branchement optiques à installer dans les rues et immeubles.

Le défi de son achèvement d'ici **le 31 décembre 2023** nécessitera ou passera par une **industrialisation complète de tous les processus** en phase d'étude et de travaux.

Pour cela, tous les acteurs impliqués, directement ou indirectement, doivent être parfaitement informés, **au premier rang desquels les communes** qui sont prioritairement concernées par ce projet de transformation numérique, dont l'impact sur le territoire sera considérable, à court, moyen et long terme.





## Pourquoi un guide pratique?

A travers ce document, Vendée Numérique souhaite attirer l'attention des élus et de leurs services municipaux et communautaires sur **7 sujets spécifiquement liés aux compétences communales et/ou communautaires**, qui sont très importants pour **fluidifier les études, puis les travaux** de déploiement de la fibre optique.

Les **7 sujets « stratégiques »** pour réussir le grand projet de la fibre pour tous les vendéens :

- 1 Bien connaître et prendre en compte vos projets d'aménagement
- 2 Anticiper les effacements de réseaux en lien avec le déploiement de la fibre
- Préparer l'indispensable déploiement de la fibre en aérien : les nouveaux poteaux
- Préparer l'indispensable déploiement de la fibre en aérien : **l'élagage**
- 5 Préparer le raccordement des nouveaux lotissements
- 6 Déterminer les adresses de tous les logements et locaux
- 7 Identifier les locaux raccordables à la demandee



#### LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN VENDÉE **GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES**







## Bien connaître et prendre en compte vos projets d'aménagement

Le projet consiste à étudier puis construire un nouveau réseau de télécommunications qui doit desservir les locaux et logements d'aujourd'hui et de demain. Le projet nécessitera de faire des travaux impactant les espaces publics (tranchées, poses d'armoires...).

Sa programmation nécessite que Vendée Numérique - et le titulaire de son marché (entreprise Altitude Infrastructure) - aient une connaissance aussi précise que possible des projets en cours et futurs de la commune :







Aménagements d'espaces publics

Il est ainsi important que les projets d'aménagements de la commune, visant en particulier à mettre en valeur esthétiquement les espaces publics, soient identifiés le plus en amont possible. Cela afin d'éviter que des aménagements récents soient impactés par des travaux liés au déploiement du réseau de fibre optique quelques mois après. De même, il peut être envisagé une coordination de travaux, entre maîtrises d'ouvrages, pour la réalisation de travaux de différentes natures.



Enfin, le dimensionnement du réseau nécessite de prendre en compte et d'intégrer les **projets immobiliers** sur la commune, à court et moyen terme.



Pour bien connaître tous vos projets, des réunions sont prévues avec chaque commune par le du marché. Les réunions sont ainsiprogrammées par Altitude Infrastructure, à son initiative. Parallèlement à ces réunions, un questionnaire en ligne est proposé.

Il est important pour Vendée Numérique que chaque commune puisse y répondre, l'objectif étant d'assurer la meilleure coordination possible entre vos projets et l'arrivée progressive de la fibre sur votre territoire.

#### **Contact Vendée Numérique**



christophe.lourme@vendeenumerique.fr











## Anticiper les effacements de réseaux en lien avec le déploiement de la fibre

Depuis des années, un très vaste programme d'effacement des réseaux est mis en œuvre sur le département. Ce programme est très perceptible dans beaucoup de communes vendéennes, qui présentent aujourd'hui des centres-bourgs et centresvilles dépourvus de réseaux aériens, disgracieux et fragiles. Ce résultat est le fruit d'un travail de très longue haleine initié et toujours piloté par le SyDEV.

Le déploiement de la fibre sur votre commune est une occasion unique pour initier ou poursuivre ce chantier de sécurisation des réseaux et d'embellissement des paysages de nos communes. Il sera toujours préférable d'anticiper les effacements de réseaux, plutôt que de déployer la fibre en aérien, avant de l'enfouir quelques années après.

Tout ne pourra pas être effacé. Ce serait économiquement, techniquement et financièrement impossible. En revanche, il est nécessaire d'anticiper dès à présent les études et le cas échéant les travaux, des lignes principales qui, au sein de vos espaces urbains, mériteraient d'être effacées préalablement au déploiement de la fibre optique sur votre commune.





Le SyDEV assurera la coordination de ces effacements en lien étroit avec le calendrier opérationnel de la fibre, désormais arrêté dans chaque commune. **Des aides exceptionnelles** du SyDEV (70 %) sont prévues sur cette période charnière.

Il est important que la commune puisse **se positionner au moment opportun** sur les espaces publics qu'elle souhaite effacer, afin de permettre à l'ensemble de l'écosystème opérationnel, associant le SyDEV, ses entreprises, Vendée Numérique, Altitude Infrastructure et ses entreprises sous-traitantes, de s'organiser pour coordonner les différentes opérations et respecter les délais contractuels prévus pour la fibre.

#### **Contact SyDEV**

- ♣ Votre chargé d'affaire du service conception ou David CAQUINEAU
- 02 51 45 88 00 infra-conception@sydev-vendee.fr



#### LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE EN VENDÉE GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES







## Préparer l'indispensable déploiement de la fibre en aérien : les nouveaux poteaux

La fibre empruntera, de façon prioritaire, les infrastructures existantes du réseau téléphonique historique.



Globalement sur l'ensemble du projet, il est ainsi prévu que le réseau emprunte à 35 % des fourreaux, **à 60 % du réseau aérien** et à seulement 5 % du génie-civil neuf. Ainsi, malgré tous les efforts qui seront encore entrepris en matière d'effacement de réseaux, une partie significative de la fibre sera déployée sur les réseaux aériens, téléphoniques et/ou électriques, plus particulièrement dans les zones rurales, agricoles et naturelles.

Chaque poteau téléphonique ou électrique concerné par la fibre fera l'objet d'une étude de charge, permettant de déterminer les conditions de son utilisation pour la fibre. Statistiquement, ce sont environ 20 à 30 % des poteaux qui devront être redressés, renforcés, remplacés ou doublés par de nouveaux supports.

Altitude Infrastructure recherchera la meilleure optimisation possible pour l'utilisation des supports existants, avant d'envisager leur remplacement ou leur doublement, étant précisé que les règles de calcul sont règlementairement définies.

En première estimation, 35 000 supports dits NOK (pour non OK) devraient être remplacés ou doublés par un nouveau support. Les poteaux téléphoniques « NOK » seront systématiquement déposés et remplacés. Les appuis électriques ou communs (poteaux électriques supportant le cuivre) « NOK » seront doublés par un poteau bois implanté à proximité (le remplacement de ces poteaux engagerait des coûts incompatibles avec le respect de l'enveloppe des travaux de l'opération).



Bien que limité en général à moins de 10 % de l'ensemble des supports empruntés, la pose de nouveaux poteaux nécessitera d'être expliquée aux habitants, par exemple dans le bulletin municipal ou sur le site internet de la commune.

Vendée Numérique propose des supports de communication à ce sujet. N'hésitez pas à les demander.



#### **Contact Vendée Numérique**

sebastien.milcent@vendeenumerique.fr









## Préparer l'indispensable déploiement de la fibre en aérien : l'élagage

Après le sujet des nouveaux poteaux, une autre problématique concerne le déroulement de la fibre optique dans les campagnes, en lien avec l'entretien de la végétation aux abords des réseaux téléphoniques existants.



Les réseaux, par défaut d'entretien, sont parfois enchevêtrés dans la végétation. Cette situation rend alors impossible le déroulement des câbles optiques. La Loi ELAN (pour sa partie sur la couverture numérique du territoire) a conforté, dans l'article L.51 du Code des Postes et Communications Electroniques (CPCE), la responsabilité des riverains dans l'entretien de la végétation aux abords de leur propriété.

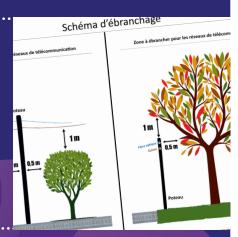
Cet article précise également le rôle et la responsabilité des différents acteurs et en particulier du maire, en cas de défaillance d'entretien.

Lors des études de terrain, les secteurs à ébrancher seront définis et la liste des parcelles et des propriétaires concernés sera arrêtée. Elle sera ensuite transmise à la commune pour que celle-ci, d'une part, informe les propriétaires concernés et, d'autre part, détermine la facon dont elle souhaite intervenir pour réaliser ou faire réaliser cet élagage. Vendée Numérique ne pourra pas supporter financièrement le travail d'ébranchage ou d'élagage parfois nécessaire.



Chaque commune et/ou chaque Communauté de communes décidera de la façon dont elle souhaite envisager ce travail d'élagage et communiquer auprès de la population. **Certaines** communes ont pris l'initiative de coordonner, voire **de réaliser l'élagage.** Différentes solutions et interventions sont possibles, mais l'accompagnement de la commune sera toujours nécessaire.

Vendée Numérique met à disposition des communes intéressées le cadre juridique précis et un kit de communication, pédagogique permettant de préparer, en l'anticipant, l'arrivée de la fibre optique dans les campagnes comme dans les villes.



#### **Contact Vendée Numérique**

**S**ébastien MILCENT **D** 02 51 44 20 42

sebastien.milcent@vendeenumerique.fr









## Préparer le raccordement des nouveaux lotissements

Le développement urbain des communes se fait généralement dans le cadre de lotissements privés ou communaux et dans les plus grandes communes, dans le cadre de Zones d'Aménagement Concertées (ZAC). L'article 118 de la loi Macron du 6 août 2015 a institué l'obligation de déploiement de la fibre optique dans les nouveaux lotissements.

Pour accompagner les aménageurs, Vendée Numérique s'est organisé et structuré pour intégrer de façon systématique la fibre dans les nouveaux lotissements. avec l'assistance et les conseils d'une chargée d'opérations fibre auprès des aménageurs.

Depuis le début de l'année 2019, les dépositaires de permis d'aménager sont systématiquement contactés et accompagnés pour prévoir le déploiement de la fibre dans leurs nouveaux aménagements. Cette prise en compte porte ses fruits et de plus en plus d'aménageurs adhèrent à cette orientation, en signant des conventions avec Vendée Numérique.



Cette disposition n'est pas encore connue de tous les aménageurs. Il importe donc qu'elle soit systématiquement rappelée à tous les maîtres d'ouvrage, en particulier les plus petits et aux maîtres d'œuvre qui développent des projets dans vos communes. Si ce déploiement est prévu très en amont, l'impact financier sur l'aménagement est limité et permettra le raccordement rapide de ces nouveaux lotissements, lorsque le réseau de fibre sera construit en amont par Vendée Numérique.

Cette orientation permettra également de préparer plus facilement la « bascule » progressive du cuivre vers la fibre optique avec, à terme, l'extinction complète du cuivre, désormais annoncée pour 2030.



Pour faciliter la discussion avec les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre, Vendée Numérique dispose de **modèles de conventions** et de **cahiers des charges**. Par ailleurs, le SyDEV propose désormais d'intégrer la fibre dans le cadre des conventions qu'il propose aux aménageurs publics ou privés.

Cette obligation de pré-fibrage concerne également toutes les **nouvelles constructions**. Cette obligation doit être systématiquement rappelée aux **promoteurs** et **constructeurs** qui interviennent sur le territoire communal.

melanie.clerc@vendeenumerique.fr

#### **Contact Vendée Numérique**

A Mélanie CLERC 02 51 44 20 38







# 6 Déterminer les adresses de tous les logements et locaux

La construction du nouveau réseau en fibre optique doit permettre de rendre possible le raccordement de tous les locaux et logements de la commune.



Lors des études de terrain, réalisées Altitude Infrastructure avec ses sous-traitants, un relevé de boîtes aux lettres (dit RBAL) est effectué. Ce relevé sur le terrain permet de déterminer de façon exhaustive la liste, avec leur adresse, de tous les locaux à raccorder. Lors de la conception puis de la construction du réseau, chaque logement ou local préalablement identifié se voit affecter une fibre optique entre le boîtier dans la rue, appelé Point de Branchement Optique (PBO, situé en général à moins de 100 mètres du local à raccorder) et l'armoire principale dans la commune (ou le quartier) appelé Point de Mutualisation (PM).

Cette fibre optique est identifiée par un « code immeuble » et une adresse qui lui est associée. De nombreuses zones d'activités et de nombreux hameaux ne disposent pas de telles adresses, comportant à minima un numéro et un nom de rue ou équivalant. Cette situation est susceptible lors du raccordement final, d'aboutir à un échec de raccordement. En effet, en l'absence d'une adresse clairement identifiée, le technicien en charge du raccordement, ne sera pas en mesure de s'assurer de façon certaine du local à raccorder, si plusieurs locaux sont situés à proximité d'un point de branchement optique.

De même **une adresse nouvelle**, suite par exemple à une division de terrain, ne pourra pas être raccordée sur le réseau si elle n'est pas connue et référencée dans le Système d'Information. Un travail complet d'exhaustivité des adresses a été initié en Vendée par Géo Vendée et Vendée Numérique s'y associe pleinement.



Suite aux relevés de boîtes aux lettres (RBAL), Vendée Numérique va communiquer à **Géo Vendée** les **locaux sans adresse**. Géo Vendée va alors demander aux communes de délibérer sur la création des adresses manquantes. Cette délibération sera ensuite inscrite et actée dans la **Base Adresses Locale** (BAL) exploitée par Géo Vendée, qui alimente la **Base Adresses Nationale** (BAN). Elle sera aussi transmise au **Service National des Adresses** (SNA), pour création de l'adresse dans les outils postaux (Référentiel Adresse National SI Postal) généralement utilisés par les opérateurs pour proposer la fibre, à leurs prospects.

D'ores et déjà, les communes sont invitées à étudier leur adressage, dans une perspective d'exhaustivité sur l'ensemble du territoire communal.

#### Contact Vendée Numérique

**(1)** 02 51 44 20 42

sebastien.milcent@vendeenumerique.fr











## Identifier les locaux raccordables à la demande

Le marché passé par Vendée Numérique prévoit deux tranches principales :

- une tranche ferme, qui prévoit de rendre raccordable à la fibre au minimum 98 % des locaux, identifiés à l'occasion du Relevé de Boîte aux Lettres (RBAL) ;
- une tranche optionnelle, portant sur 2 % maximum des locaux, qui prévoit un raccordement de ces locaux, sous réserve qu'un opérateur en fasse expressément la demande. Ces locaux sont définis comme Raccordables à la Demande (RAD).

Ce procédé permet **d'éviter de construire des** réseaux pour desservir des sites très isolés, qui ne feraient finalement jamais l'objet d'une demande de raccordement à la fibre optique. Pour ces locaux, le Point de Branchement Optique (PBO) sera posé lorsque l'opérateur commercial en exprimera la demande (dans un délai maximum de 6 mois après la demande).

Lors des études, 100 % des locaux seront recensés. Le réseau sera ainsi conçu pour pouvoir desservir tous les locaux, même les plus éloignés. Les techniciens ne seront pas toujours en mesure d'évaluer l'appétence pour le raccordement à la fibre de chaque local. Ainsi. **les** communes seront consultées, afin de déterminer les locaux raccordables à la demande.





Plusieurs critères seront pris en compte pour arrêter le choix des locaux raccordables à la demande. En premier lieu, **l'importance - et donc le coût - des travaux à réaliser** pour rendre le site raccordable à la fibre. En second lieu, **l'usage du local** (occupation à l'année, occupation temporaire, logement vacant...) et l'appétence pour un raccordement en fibre optique qui peut en découler.

#### **Contact Vendée Numérique**







# Comment suivre le déploiement de la fibre ?



Pour suivre le déploiement de la fibre, Vendée Numérique a mis en ligne une carte interactive sur le site www.vendeenumerique.fr :

Vérifier son éligibilité sur la carte interactive de Vendée Numérique (http://www.vendeenumerique.fr/carte-interactive/) en entrant son adresse précise. Celle-ci est symbolisée par un point, avec des indications de couleur représentant le niveau d'avancement des travaux. Lorsque le point devient vert, l'adresse est éligible à la fibre...

Ensuite, contacter un opérateur présent sur le réseau de Vendée Numérique et souscrire un abonnement Très Haut Débit, en remplacement de son actuel accès ADSL.

L'opérateur procédera alors au raccordement du logement éligible en tirant un câble de fibre optique de la rue jusqu'à l'équipement (box ou routeur) du client.

A ce jour, la carte interactive de Vendée Numérique permet de suivre le déploiement de la fibre grand public FttH sur les 13 premières villes du département, ainsi que sur les 400 zones d'activités et les 1 000 sites prioritaires publics pour la fibre professionnelle FttE (phase 2017 - 2020).

Au cours du 2ème semestre 2020,

Vendée Numérique enrichira cette carte avec le déploiement programmé de la fibre concernant la phase 2 (2020 - 2023). Grâce à un module de recherche par adresse, chaque habitant pourra ainsi connaître la date prévisionnelle d'arrivée de la fibre FttH au sein de son domicile ou de son entreprise.







#### 123 Boulevard Louis Blanc - Hall D2 85000 La Roche sur Yon contact@vendeenumerique.fr

Les programmes de déploiement de la fibre par Vendée Numérique sont financés par :











#### Les coordonnées d'Altitude Infrastructure



Contact: Régina NAULEAU
Tel. 07 56 12 11 86
regina.nauleau@altitudeinfra.fr

Altitude Infrastructure est l'un des leaders français de l'aménagement numérique et accompagne les collectivités depuis 2001 pour concevoir, déployer et exploiter des réseaux de télécommunications. L'opérateur est présent sur 17 réseaux Très Haut Débit répartis sur l'ensemble du territoire national représentant 3,5 millions de prises FTTH.

Par l'intermédiaire de la société de projet dédiée La Fibre 85, Altitude Infrastructure assure la conception, la construction et la maintenance de la phase 2 du réseau 100% fibre optique de Vendée Numérique.



Crédit Photo : David Morganti

### www.vendeenumerique.fr











